Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_217-DE

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 2 novembre 2026

Objet : Modification des statuts - ajout compétence supplémentaire - groupement de commandes

Numéro de délibération : CC2026_217

L'an deux mille vingt six, le deux novembre, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 26 octobre 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Eric POISBELAUD, Cédric TRANQUARD, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain CHUTEAU, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Gwendoline CAQUINEAU, François PASQUET, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cyrille BONNET, Eric MEHDAOUI, Rose-Marie NICOLAS, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Guillaume BORDRON, Stéphanie GRIMAUD, Jean-Claude ALLEIN, Géraldine DUPAS, Cyril ROY, Philippe HARMEGNIES, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Manon CANTI, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Christelle BERNARD, Jocelyne RE, Baptiste SUREAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Nadine BRUN, Frédéric BRUNETEAU, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Yohann GERAL, Didier REIGNER, Fabien DUBUS, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Remi MARBOEUF, Sylvain MARCHAL, Rachel DRON, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Gaëlle GUIBERTEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Denis PETONNET, Laurent FLAMENT, Mathilde MAINGUENAUD, Jacques CASTAGNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, François PINEAU, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Herve DE LARQUIER, Jacques CHASSERIAUD, Danielle PERTUS, Antony MATTIUZZO, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Didier DAUNIZEAU, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD KEROULLE, Suzette MOREAU, Julien BLASAC, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :
Pascal SAGY donne pouvoir à Pierre DENECHERE
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET
Corinne ETOURNEAU donne pouvoir à Françoise MESNARD
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Cathy RULLAUD-MICHEL donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Laurent FLAMENT
Fabrice RENAUD donne pouvoir à Jean-Michel MANCEAU

Absents :
Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Alain BILLAUD, Jean-Luc PATCINA, Loëtitia PELLIER, Jean-

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_217-DE

Jacques MENAGER, Jérôme CAILLAUD, Vincent GINDRAU, Alain INGRAND, Thierry BROSSARD, François ROUSSELOT, Sophie BELLEBEAU, Patrick XICLUNA, Frédéric MICHEAU, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Bruno POMMIER, Frederic RASSE, Pascal MARTINEAU, Jean-Claude GODINEAU, Francette GUICHARD, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Pierre TEXIER, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :
Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick
GROS Véronique

Nombres de membres :
En exercice : 139
Quorum : 70
Présents : 107
Votants : 114
Pouvoirs : 7

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_217-DE

Modification des statuts - ajout compétence supplémentaire groupement de commandes

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mai 2025, modifiant les statuts de Vals de Saintonge Communauté,

Vu l'article 65 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique,

Vu l'article L. 5211-4-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant la demande des élus de portage par Vals de Saintonge Communauté de groupements de commandes pour ses communes membres, même si l'établissement n'a pas de besoin,

Un groupement de commandes peut être constitué entre des communes membres d'un même Etablissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou entre ces communes et cet établissement public. Dès lors, ces communes peuvent confier à ce dernier, à titre gratuit, par convention, la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou plusieurs marchés au nom et pour le compte des membres du groupement. Il est cependant nécessaire que les statuts de l'établissement le prévoient expressément si l'établissement n'est pas intéressé au groupement de commandes.

Il est donc nécessaire de modifier les statuts en ajoutant une compétence supplémentaire comme suit :

4.13. Groupements de commandes

- La charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des communes membres réunies en groupement de commandes.

Cette modification statutaire sera soumise aux communes membres conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal de chaque commune membre disposant d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'Etablissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Ces délibérations sont soumises à la majorité qualifiée requise comme pour une création, soit deux tiers au moins des conseils représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 017-200041689-20261102-CC2026_217-DE

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les modifications des statuts telles que décrites ci-dessus, à la majorité simple,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 103
- Contre : 1
- Abstention : 10

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,



La Présidente Mme Mesnard Françoise de Vals de Saintonge Communauté
9 nov. 2026



1er Vice-President Mr Chedouteaud Stéphane - Grands projets et équipements communautaires
9 nov. 2026